

10.

Or martelod e uè mark a mad,
Gueh ar er môr, gueh ar en dwar.

(Chanté par GUENNIC).

EN DEVEHAT.

Quelques mots sont nécessaires pour l'intelligence de cette chanson. Le Morbihan et surtout le haut-vannetais a compté après 1830 un grand nombre de réfractaires ou de jeunes gens qui, appelés par le sort à servir sous les drapeaux français, refusaient de se soumettre à la loi et de quitter leur pays. Un certain nombre se donnaient comme légitimistes. Mais on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que le motif déterminant était l'amour du sol natal, la répugnance à se trouver au milieu de gens de langue différente, et la crainte de vexations dont les anciens soldats leur faisaient un tableau, quelquefois, hélas ! trop fidèle. On nous affirme que dans une garnison que nous ne nommerons pas, on punit les soldats bretons qui, *dans les rues*, parlent leur langue maternelle. Nous aurions peine à croire à d'aussi niaises persécutions, si dans le rapport d'un inspecteur-général de l'enseignement primaire, il y a peu d'années, nous n'avions trouvé cette incroyable assertion : « Jusqu'à l'âge de sept ou huit ans, par suite de son ignorance du français, le petit bas-breton ne donne aucun signe d'intelligence ! » Ce qui est très caractéristique, c'est qu'il n'y a pas eu, à notre connaissance, de réfractaire dans l'armée de mer : là, le Breton était sûr de se trouver au milieu de compatriotes. Grâce à la complicité des habitants du pays, beaucoup de réfractaires ont pu défier les poursuites des gendarmes et même des régiments lancés à leur poursuite. On en cite un qui s'est rendu en personne à l'empereur Napoléon III lors de son voyage en Bretagne. Le plus célèbre est le héros de notre chanson, Le Devehat, fils d'un bedeau de Melrand, arrondissement de Pontivy. D'une intelligence remarquable, d'une agilité et d'une force prodigieuses, il fut pendant de longues années le cauchemar des autorités de tout degré du Morbihan. Il finit par être pris par trahison et interné, comme prisonnier politique, dans nous ne savons quelle partie de la Bretagne. On nous a affirmé qu'il était mort à Jersey. Sans être cruel, Le Devehat était vindicatif. On lui a attribué plusieurs meurtres, notamment celui d'un colonel de gendarmerie. Il eut un jour la patience de suivre toute une journée un brigadier de gendarmerie à qui il en voulait mortellement : il aurait pu le tuer cent fois, mais il voulait qu'il

sût que c'était bien de sa main et jouir un peu de sa vengeance. Il attendit que le brigadier fût allé se coucher dans une ferme. Aussitôt le malheureux au lit, Le Devehat entra, alluma la chandelle, puis le pistolet à la main réveilla d'un soufflet le dormeur, lui laissa le temps de le reconnaître et lui tira un coup de pistolet à bout portant. Un mouvement sauva le brigadier ; il en fut quitte pour une grave blessure.

La chanson qui suit est tronquée. Il en court, m'a-t-on dit, dans le pays de Guern et de Melrand, bon nombre encore sur son compte.

1.

Māb er hloher a vouc'h Melran, lārér ezo òn niowl a bôt.
Yon e larè d'en oštizes : » Tène' jist ar en dōl.

2.

« Tène' tregon chopina' jist, ne uehèm ke' kouyonet,
« Kompañonah e zò arlèrh, ag en es forh zihiet. »

3.

Me yont korden e wè en ti, komans t'en im zelet :
« Nag achapam ni, mar karam : arriu er Chouanet. »

4.

Ag a énon e hè nezen, a de Bondi e haz,
Hag er Brigadié Janndarmet enon e rankontaz.

5.

« Ha bonjour doc'h hui, brigadié, bonjour doc'h e larān ;
Pell zò e klawān mé laret, oc'h klac'h kloher Melran.

6.

« Meid mar doc'h klac'h kloher Melran, èl ¹ m'i ² klawān laret,
Ma karet-ui, Brigadié, me rei doc'h in ³ hawet. »

7.

— « Pe wiyehèn mén, eme yon, larehèc'h ket òr gow,
Me rehè doc'h jist te évet, ha guin lan o polow. »

1. *El* pour *evèl*.2. *M'i* est pour *m'in*. *In* ou *en* est un pronom neutre ou masculin régime.3. Le bas-yannetais ne change jamais l'*n* du pronom *en*, ni celui de *hon*, notre, en *r*.4. *Ne hehèt* pour *ne yehèt* ; de même *e haz* et *e yaz*, il alla.

8.

Hag e pad e wè barh en ti, wè èl òr hâc'h fwètet,
A pe wè deit ar er paué, wè èl òn arrajet.

9.

A pe wè deit ar en paué, yon 'n im gauè pô' fièr.
« Deit ar me lèrh, me yont karden, boutet ô fri em rèr. »

10.

Ag a énon e hè nezen de gošté kwè' Keluen,
Ayon rankontaz hwac'h énon Joannow Kabosen.

11.

« Mar doc'h hui Joannow Kabosen, èl m'i klawān laret,
Ne hehèt¹ ke' kén de Bondi, de zisprij Chouanet² ».

12.

Ag a énon e haz nezen, d'er Gèrvèr Guern e haz,
Etré uéneg³ eur a greis-noz, òr révolt e zauaz.

13.

Er gardnasion a Bondi, brigadié janndarmet,
Ha tout e tant d'er Gervér, de dapein chouanet.

14.

Pe wènt arriu barh er Panér, ha bandet ô armaj,
Mont er Pitroï, mab er hlohér zay⁴ dré'r lucarn d'en niaz⁵

15.

Pen nwè⁶ zayet barh er Panér, skoein òn tōl ar i rèr:
« Deid ar me lèrh, me yont korden, lakeit ô fri em rèr. »

1. Ne hehet pour ne yehèt; de même e haz et e yaz, il alla.

2. Chouans, noms donnés dans la Bretagne et le Maine aux paysans soulevés contre la première République.

3. Uéneg pour unnek est une forme bien singulière qui existe dans tout le vannetais. Une forme moins énigmatique et fort intéressante, c'est celle du sujet vingt uigent = ugent, léon., et ugain, gallois.

4. Say, léon. salla (pron. saya), sauter.

5. Par assimilation pour diaz.

6. Pour p'en dwè. Dwè = en devoè.

16.

Pe wè arriu er vonalek, ha yōn lizer¹ dow dénn,
Ag evit o ammerdein tout ha me yontow korden.

17.

Ag a énon e haz nezen, de gošté Zam-Briek :
'Gollaz er pow' kèh² Izidor : énon e wè tapet.
(Chanté par Fr. DIDU, tailleur à Guémené-sur-Scorff).

Traduction.

1.

Le fils du bedeau de Melrand, on dit que c'est un diable de garçon.
Il disait à l'hôtelière : « Tirez du cidre sur la table.

2.

« Tirez trente chopes de cidre sur la table, que nous ne soyons pas
[couillonnés (moqués, joués)
Compagnie (à moi) est après qui a grand' soif. »

3.

Mes oncles la Corde (les gendarmes)³ qui étaient dans la maison, com-
mencent à s'entre-regarder :
« Echappons-nous d'ici, si nous voulons, arrivés (sont) les chouans. »

4.

Et de là il s'en allait alors, et à Pontivy il alla
Et le brigadier de gendarmerie là il rencontra.

5.

« Et bonjour à vous, brigadier, bonjour à vous je dis : [Melrand.
Longtemps est que j'entends dire que vous êtes à chercher le bedeau de

6.

« Mais si vous êtes à chercher le bedeau de Melrand comme je l'entends
Si vous voulez, brigadier, je vous ferai le trouver. [dire,

1. Ordinairement *lezel*, laisser, lâcher.

2. Pour *powr-kèh*. *Kèh* = léon. *keaz*, arm. moy. *caez*, gall. *caeth*.

3. Cinq ou six gendarmes buvaient dans une auberge. Le Devehat qui ne dédaignait pas la plaisanterie entra et frappant sur la table demanda d'une voix impérieuse trente chopes de cidre pour ses amis. Les gendarmes effrayés s'enfuirent. Le Devehat avait bon nombre d'imitateurs et quelques compagnons aussi dangereux que lui.

7.

— « Si je savais, dit-il, que vous ne me disiez pas un mensonge, Je vous donnerais du cidre à boire et du vin plein votre ventre. »

8.

Et tant qu'il était dans la maison, il était comme un chat fouetté, Lorsqu'il fut venu sur le pavé (de la rue), il était comme un enragé.

9.

Et lorsqu'il fut venu sur le pavé, il se trouvait fier gaillard : [cul. »
« Venez après moi, mon oncle la Corde, fourrez votre nez dans mon

10.

Et de là il allait alors du côté de Queluen,
Et il rencontra encore là Jouanno Cabosen.

11.

« Si c'est vous, Jouanno Cabosen, comme je l'entends dire,
Vous n'irez plus à Pontivy déprécier les Chouans¹ ».

12.

Et de là il allait alors ; au Kerver Guern il alla ;
Entre onze heures et minuit une révolte il souleva.

13.

La garde nationale de Pontivy, le brigadier de gendarmerie,
Et tous, ils viennent au Kerver pour attaquer les chouans.

14.

Lorsqu'ils furent arrivés dans le Paner, et leurs armes bandées,
D'aller le Pitroï², le fils du bedeau, sauter à travers la lucarne, en bas.

1. Jouanno Cabosen, alléché par la prime promise à qui livrerait Le Devehat avait, avec quelques amis, réussi à le surprendre et à le lier. Le Devehat se laissa sans résistance mettre sur un cheval, mais tout d'un coup il rompit ses liens et saisissant un pistolet le mit sous le nez du traître. Il se contenta de lui faire peur : Cabosen, assure-t-on, en devint fou pour quelque temps. Nous ne savons à quel autre incident auquel aurait été mêlé Cabosen fait allusion la chanson.

2. Pitroï, m'a dit le chanteur, est un surnom commun aux habitants de Melrand. Il n'a pu m'en donner le sens. Cerné par une compagnie de voltigeurs dans une maison isolée, Le Devehat s'élança à travers la lucarne, fermée ordinairement par un volet en bois, qui se trouve à l'arrière des maisons bretonnes, bondit par dessus les baïonnettes,

196

J. Loth.

15.

Lorsqu'il eut sauté dans Paner, lui de frapper un coup sur son derrière :
 « Venez après moi, mes oncles la Corde, fourrez votre nez dans mon
 [cul. »

16.

Lorsqu'il fut arrivé dans le champ de genêts, il tira deux coups de fusil
 Pour les *enmerder* tous ainsi que *mes oncles la Corde*.

17.

Et de là il s'en alla alors du côté de Saint-Brieuc :
 Là perdit le pauvre Isidore (prénom de Devehat) : c'est là qu'il fut pris.

LES TROIS TAILLEURS¹ DE PONTIVY.

1.

Tri hiemenér a Bondivy (*ter*)
 Zo deit te houriat d'ôn ti ni

2.

Wënt ke' weit mad ar en trezow,
 P'o dwè goulenet o leiñow².

3.

Leih er bilig a you' silet
 En nwè débet en tri hrevet.

4.

Tri hošté kik ag ôr mel-kein
 Ag ôr pénék lé ar er lein

culbuta du choc un soldat qui observait la lucarne de dessus une meule de paille et se précipita dans les champs. Les voltigeurs tirèrent et il fut blessé à l'épaule. Il se sauva néanmoins. Un prêtre le recueillit et le guérit.

1. Les tailleurs sont l'objet d'un mépris traditionnel. Comme dans certaines parties du pays de Galles, il en faut neuf pour faire un homme. Un trait curieux, c'est qu'ils sont considérés comme doués d'un appétit fabuleux.

2. *Leiñ*, premier repas (arm. moy. *leiff*), *méren*, repas du milieu du jour, *meren anderu*, repas vers quatre heures, *koén*, souper.